



## DÉLIBÉRATION N° 8 CASBIS DU 5 AVRIL 2023

Numéro enregistrement Préfecture : DC-202304058

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2027

Sur convocation du 24 mars 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni mercredi 5 avril 2023 à 14h30 en présence de Madame Mireille LARREDE, Préfète du Lot.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Madame Anne LAPORTERIE, Madame Dominique BIZAT, Madame Edith LAGARDE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur DECREMPS Frédéric, Madame MEY FAU Caroline, Madame LAPERGUE Françoise

##### Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Clément RENAUD

##### Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Monsieur Denis CHOPIN, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Madame SOURSOU Marie José

##### Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Mireille FIGEAC, Madame Amélie VACOSSIN, Madame Maryse MAURY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Christian PONS, Madame Martine HILT, Madame Fabienne SIGAUD, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Monsieur Philippe CADENES, Madame Catherine MARLAS, Madame Véronique ARNAUDET, Monsieur Jean Pierre JAMMES, Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) contribue à la clarification de l'investissement et formalise les choix d'investissement, décidés à partir de l'étude de la situation financière et des besoins de l'établissement. L'objectif est de faire coïncider la programmation physique des investissements, autour du recensement des opérations d'investissement projetées et de la planification temporelle des réalisations en cours, avec le programme de financement.

#### ▪ **Un cadre temporel redéfini**

Les actuels investissements du SDIS du Lot s'inscrivent dans le cadre du PPI 2021-2025 acté par délibération du CASDIS en date du 29 mars 2021.

Au virage de l'année 2022 et dans un contexte de renouvellement complet de la gouvernance de l'établissement, le SDIS s'est trouvé confronté à la nécessité (1) de faire aboutir la révision de son SDACR dont la dernière révision date de 2010, (2) de donner une suite au projet de service finissant (*Demain le SDIS 2019-2021*) et (3), de palier à l'absence de convention pluriannuelle entre le SDIS et le Département.

Dans ce contexte, il a été souhaité :

- faire coïncider le démarrage programmatique des investissements avec trois étapes-clés : la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ; la contractualisation d'objectifs et de moyens entre le SDIS et le Département ; la définition d'orientations stratégiques et d'un plan d'action pour la structure support à la rédaction d'un nouveau projet de service ;
- inscrire ce plan sur la durée du mandat de l'instance départementale et dans une logique de gestion à moyenne échéance des besoins et des projets ;

et de fait, de repreciser le contenu du PI en vigueur et de le projeter sur la période 2023-2027.

#### ▪ **Des orientations stratégiques et un plan d'action posés**

Courant 2022, le SDIS a conduit un travail transversal et concerté visant à produire un état des lieux, une évaluation actualisée des besoins et des éléments de perspective de nature à orienter l'avenir de l'organisation. De ce travail – alimenté par les travaux en cours de la révision du SDACR – sont issus des Orientations Stratégiques et un Plan d'action pour la période 2023-2027. Le CASDIS a délibéré dans le sens où ces orientations et ce plan d'action constituent le cadre de référence de la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement du SDIS pour la période 2023-2027

#### ▪ **Un contexte d'incertitudes dans la programmation des investissements**

Le montage du PPI s'inscrit dans contexte marqué :

- par un niveau d'inflation record et une absence totale de visibilité sur l'évolution des prix (nettement supérieure au taux de l'inflation pour beaucoup des matériels acquis) dans la durée ;
- par un contexte d'incertitudes quant à la disponibilité des matériels et des prestations sur le marché ;
- l'entrée en vigueur régulière de nouvelles obligations normatives de nature à créer des dépenses nouvelles et/ou à augmenter significativement le prix d'achat ;
- par un contexte de mutations technologiques conduisant à upgrader nos solutions logicielles ou nos équipements, parfois de façon obligatoire et avec un impact organisationnel et financier majeur (cas de la migration sur NexSIS ou sur RRF – Réseaux Radio du Futur).

Au vu des éléments présentés, le conseil d'administration donne un avis favorable sur le contenu du PPI 2023-2027 et sur les montants financiers qu'il est prévu d'y consacrer.

**Détail du vote :**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**Pascal LEWICKI**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
**Cahors, le 5 avril 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.